

Compte-rendu du CS du CNRS, 10-11 octobre 2011¹

Au cours de cette séance du Conseil Scientifique, plusieurs questions importantes ont été discutées. On trouvera notamment dans ce compte-rendu une recommandation sur les UMR, une discussion sur des points d'actualité, un échange avec la direction du CNRS sur les recrutements 2012, et une information qui a été donnée au CS sur l'évaluation du CNRS par l'AERES.

Soulignons d'emblée qu'à plusieurs reprises, le CS a été placé par la direction du CNRS devant des faits accomplis. Sur plusieurs questions qui relevaient de sa compétence, le CS était traité comme une simple chambre d'enregistrement, ce qui a profondément contrarié, pour ne pas dire plus, plusieurs membres du CS, en particulier ceux qui étaient venus de Belgique, d'Italie, d'Espagne ou du Canada, et qui avaient l'impression de ne servir à rien (voir dernière recommandation de ce CS).

Au moins ce compte-rendu peut-il servir à transmettre rapidement des informations importantes aux personnels travaillant au CNRS, et à rendre compte publiquement d'un certain nombre de débats et de prises de position de la communauté scientifique.

Les points qui suivent apparaissent en suivant l'ordre du jour de la réunion.

Eméritat

On rappelle que l'éméritat permet à des chercheurs ayant atteint l'âge de la retraite, de continuer à travailler au laboratoire, sans gratification ni prise de responsabilité, mais en pouvant participer à des projets et demandes de financement. Chaque demande d'éméritat avait fait l'objet d'avis du DU de l'unité concernée, d'une section du Comité National, et de la direction de l'Institut concerné. Le CS n'a discuté que des rares cas où certains de ces avis étaient divergents. Le CS a également rédigé sur ce sujet une recommandation visant à clarifier les critères à utiliser pour accepter ou refuser un éméritat (Annexe 1)

Rapport sur les UMR, présenté par Laurence Eymard, pour le groupe de travail qui a travaillé sur cette question.

Sur la recommandation proposée à ce sujet, le CS a discuté de modifications concernant la suppression de la note unique de l'AERES², l'importance de la mutualisation des contrats, l'importance du Conseil de labo, la limitation des CDD pour personnels de soutien. Une recommandation a été adoptée à l'unanimité (Annexe 1).

¹ CR discuté par les élus au CS

² La direction de l'AERES veut absolument garder cette note. Voici ce que déclarait dans une interview Didier Houssin, directeur de l'AERES, le 29 septembre : « *Nous réfléchissons depuis longtemps sur la notation. Nous pourrions abandonner l'attribution d'une note globale [aux unités de recherche et formations Ndlr] et délivrer une notation multicritère. Mais je gage que si l'AERES ne prend pas ses responsabilités en cette matière, d'autres, comme l'ANR, le feront à sa place* ». On voit que la lutte d'influence entre AERES et ANR n'est pas étrangère à cette insistance.

Actualités

Etienne Bustarret, président de la CPCN³, et Bruno Chaudret, président du CS, ont rappelé pourquoi ils ne s'étaient pas rendus à une réunion du 8 sept au siège du CNRS, censée réunir le C3N (bureau de la CPCN, bureau du CS, conférence des présidents des Conseils Scientifiques d'Institut). Une raison explicite était que pour cette réunion, l'ensemble du C3N n'avait pas été convoqué, le bureau du CS n'ayant pas été invité à cette réunion. Dans le même registre, E. Bustarret a regretté la marginalisation du Comité National, par la direction du CNRS, qui s'est manifestée à plusieurs reprises ces derniers temps. E. Bustarret espère que les choses vont changer dans la période à venir.

Une motion sur les nominations de personnalités scientifiques à l'AERES a été proposée par la CPCN le 7 octobre (Annexe 1). Cette motion porte sur le fait que l'AERES n'a retenu aucun des noms proposés, et n'a pas donné les raisons de ses choix différents. Le CS décide de faire sienne la recommandation de la CPCN.

Le CS souhaite améliorer le lien avec les CSI, et souhaite que des membres du CS soient invités à ces CSI. Au sein du CS, sont volontaires pour cela :

- IN2P3 : Paolo Prinetto
- INSMI : Arnaud Le Ny
- INP : Dominique Langevin
- INC : Jean-Marc Douillard, Bruno Chaudret
- INEE : Yvon Le Maho
- INSU : Laurence Eymard
- INSB : Renée Ventura, Alain Trautmann
- INSII : Eric Remila, Claude Lepape-Gardeux
- INSIS : Sébastien Candé
- INSHS : Sylvette Deneffle
-

Bruno Chaudret prendra contact avec les présidents de CSI pour leur exprimer ce souhait.

Sections du Comité National 2012-2016 (Présentation par Joël Bertrand, directeur général délégué à la science)

Actuellement au CNRS, il y a > 1000 UMR et 68 UPR. Le Comité National est formé de 40 sections (21 membres chacune, incluant 14 élus et 7 nommés) + 5 CID (commissions interdisciplinaires). La CPCN a ainsi 45 membres, et un bureau de 9 personnes. Chaque section correspond à 150-400 chercheurs (~12000 en tout au CNRS).

Parmi les principaux changements de périmètre de sections (voir détails en Annexe 2), la section 7, d'une taille nettement supérieure aux autres, en termes de chercheurs rattachés, a été coupée en 2. Le CSI INSIS a regretté un temps que les collègues d'automatisme et robotique se voient coupés du reste des sciences pour l'ingénieur. Joël Bertrand rappelle que les laboratoires peuvent avoir des rattachements secondaires à un autre institut. Par ailleurs, un redécoupage des sections relevant de l'INSB a été effectué. La CID 42 (Sciences de la communication) ne sera pas reconduite. Il y a enfin quelques changements de numéros (les mathématiques passant du numéro 1 à 41).

³ CPCN = Conférence des Présidents du Comité National

Dominique Allart, collègue belge, historienne de l'art spécialisée dans la période de jonction entre le Moyen Âge et les Temps moderne, explique que le découpage des sections SHS 32 à 35 lui semble peu respectueux des pratiques effectives de la recherche dans ces domaines. Une spécialité comme la sienne ne se reconnaîtrait dans aucune de ces sections (32 Mondes anciens et médiévaux / 33 Mondes modernes et contemporains / 34 Langues, langage, discours / 35 Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts), et il est probable que ce découpage crée des frontières arbitraires et embarrassantes pour bien d'autres chercheurs, tout en créant une section "fourre-tout", la 35. Il est regrettable que le CS n'ait pas eu l'occasion de s'exprimer sur cette question.

Marc Lucotte (Canada) déplore que l'avis du CS soit demandé en fin de consultation, quand les choix sont définitifs.

J. Bertrand : « *Le président du CNRS et celui de l'INSERM ont considéré qu'il n'était pas inutile de rapprocher les contours des sections du CoNRS et des CSS pour permettre aux jeunes chercheurs de s'y retrouver* ». Commentaire : cette phrase témoigne d'une attention touchante pour les jeunes chercheurs présumés mal informés. Elle fait écho à la décision que Messieurs Fuchs et Syrota avaient prise en janvier 2011. Ils avaient confié à la commission Egly-Méchali le soin de préparer (sans avis du CS) un redécoupage qui aurait permis d'organiser des auditions communes par les jurys CNRS et INSERM, ce que beaucoup ont vu comme l'amorce d'une fusion des concours INSERM et INSB. Cette initiative a fait long feu. Momentanément.

Avis du Conseil sur le re-périmétrage : 25 Votants (14 favorables, 10 abstentions, 1 défavorable)

Créations/suppressions d'unités de recherche

Ces propositions devaient être précédées d'un exposé de politique scientifique par les directeurs d'Institut ou un représentant. Ces exposés ont été de qualité très inégale. Ceux des directeurs de l'Institut de Chimie et de l'IN2P3 étaient particulièrement bien faits. La direction de l'INSU n'avait pas jugé utile de déléguer quiconque.

Sur les suppressions d'unités, dans les très rares cas de désaccord entre les avis de la direction d'Institut et celui du CSI, c'est l'avis de ce dernier qui a été suivi par le CS. Pour l'INSHS et l'INSU, le CS reporte son avis à une session ultérieure, faute d'informations suffisantes.

Le CS regrette par ailleurs de ne pas être saisi des demandes de créations d'unités non satisfaites, ce qui repose la question des relations CS-CSI (voir § Actualités ci-dessus).

Le cas d'une jeune recrutée dont le souhait d'affectation a été contrarié par la direction de l'INP conduisant à sa démission du CNRS a été évoqué avec le représentant de l'INP qui n'a pas répondu sur le fond... Cette question a suscité un débat dans le CS sur l'opportunité de poser ce type de questions individuelles en CS. Mais où ce type de question peut-il être débattu ?

Recrutements 2012, présentation par Alain Fuchs (AF)

Voici quelques extraits des propos du président du CNRS.

Il n'y a pas eu de pression de quiconque, sur le CNRS, concernant les recrutements. Mais dans le paysage mouvant d'aujourd'hui, il y a des lignes de force, qui ont commencé à se dessiner depuis une quinzaine d'années, avec regroupements d'universités (car aujourd'hui nous n'avons pas encore de vraies universités...), donc politiques de sites auxquelles le CNRS souhaite participer. Nos priorités sont : 1) recruter les meilleurs chercheurs sur des concours ouverts 2) Avoir quelques priorités thématiques ou géographiques, souples, modifiables par les sections (ce propos était peu clair). Au passage, AF a critiqué le fait que les profils pour les recrutements d'EC soient selon lui souvent trop étroits.

Il n'est pas honteux qu'un organisme ait des priorités scientifiques, et utilise 3 outils ; 1) Le fléchage de postes (à utiliser avec modération, AF a entendu le message) 2) Le coloriage (c'est-à-dire l'annonce qu'un des postes d'un concours ouvert viserait un recrutement de préférence dans une thématique donnée) (AF ajoute : sur plusieurs années, pour constituer un vivier (?) pas clair). 3) Affectation autoritaire, ailleurs que dans le laboratoire souhaité (utilisation exceptionnelle).

La lettre aux directeurs d'unité a soulevé quelque émotion ... car certaines formulations ont été mal prises. Les priorités ne seront pas dans les arrêtés de concours, mais visibles sur les sites des Instituts. Contrairement à ce qui avait été annoncé en juillet, les réformes proposées ne concerneront pas les recrutements 2012.

Bruno Chaudret a interrogé AF sur la signification d'une politique de site et son lien avec les Investissements d'Avenir. AF a répondu que 85% des ressources du CNRS sont déjà regroupés sur 15-20 sites, avec beaucoup de partenaires. *On sera plus efficaces avec un nombre de partenaires plus réduits, avec des conventions de site.* R. Ventura cite alors des extraits de la convention du projet Idex de Saclay (avec une FCS⁴ où le CNRS a 7 sièges sur 124) concernant la concertation entre partenaires pour les recrutements de personnel dans l'Idex, qui lie les choix du CNRS à la gouvernance de l'Idex, et avec un poids très réduit dans cette gouvernance.

AF : Le CNRS continuera à soutenir ses sites hors Idex. Aucune ressource du CNRS ne sera gagée dans les Idex. Il n'est pas question que le CNRS engage l'ensemble de ses ressources dans les Investissements d'avenir (sic).

G Baldacci a demandé pourquoi le lieu d'affectation souhaité par le candidat ne leur est plus demandé (sous-entendu : n'est-ce pas pour donner à la direction la possibilité d'affecter les nouveaux chercheurs là où elle l'entend ?)

A Trautmann a déploré le flou des réponses de AF sur les engagements du CNRS dans les conventions Idex. AF a répondu que, *certes, l'ANR effectue des pressions bureaucratiques pour que les ressources engagées soient chiffrées, mais le CNRS y résiste et, sur la question des ressources, la preuve du soutien du CNRS réside dans l'importance des ressources déjà engagées sur le site, et qui seront normalement renouvelées si le projet marche. Les conventions*

⁴ FCS = Fondation de coopération scientifique, nouvelle structure impliquée dans la gouvernance de certains Idex

des Idex ne contiennent aucun engagement chiffré du CNRS, en termes de ressources humaines.

Pour Ph. Jauffret, il est irréalisable en pratique de considérer le critère d'affectation comme secondaire par rapport au critère de qualité scientifique comme le souhaite AF : Du moment que le principe d'un fléchage est admis, le jury doit évaluer l'adéquation au poste fléché et le critère de qualité devient forcément secondaire pour les postes concernés.

Xavier Inglebert, directeur général délégué aux ressources, a présenté le document « Campagne de recrutements chercheurs 2012 ».

Il présente le nouveau DRH, Christophe Coudroy.

Le CAS (Compte d'Affectation Spéciale) est celui sur lequel sont payées les pensions. La masse salariale avant mise en réserve (~2 milliards), augmentera en 2012 de 1.2%, soit moins que l'inflation. Mais après soustraction de la mise en réserve + CAS, la masse salariale baissera de 0.3%.

L'emploi est contraint par un plafond d'emplois autorisé par le Parlement, en ETP, ou en ETPT (ETP travaillés). Le plafond parlementaire est de ~28000 postes sur subventions d'Etat (dont 2500 contractuels), et ~8000 sur ressources propres. Et, de fait, environ un quart des personnes travaillant au CNRS sont en CDD. Par ailleurs ~1/4 du budget du CNRS est sur ressources propres.

Pour les créations de postes en 2012, tous les départs à la retraite seront remplacés (bonne nouvelle par rapport à d'autres secteurs), mais il y aura moins de départs à la retraite en 2012 que les années précédentes, loi sur les retraites oblige, donc il y aura moins de recrutements en 2012 qu'en 2011 : 760 (330 chercheurs et 430 ITA) en 2012 au lieu de 820 (377 chercheurs ouverts, 373 recrutés) en 2011.

Précisions sur les nouveaux postes de chercheurs : 348 (330 départs retraite + 8 accueils détachement + 10 titularisations handicap). Donc 330 recrutements chercheurs contre 377 en 2011 (-12%). Ils seront répartis comme suit (décision annoncée au CS auquel on ne demande pas son avis, seulement son accord).

Recrutements 2012											
Instituts	IN2P3	INC	INEE	INP	INS2I	INSB	INSHS	INSIS	INSMI	INSU	TOTAL
Rappel 2011	19	40	35	36	19	62	85	41	20	20	377
Départs à la retraite prévus	14	43	15	28	9	62	97	22	14	24	328
Concours	14	42	20	28	17	60	87	25	17	20	330
Accueils détachement											8
Titularisation CDD handicap	1	1	1	2		1	2	1		1	10
TOTAL											348

Le Conseil se prononce sur la répartition des postes entre instituts.
Avis du Conseil : 21 votants (17 favorables, 4 abstentions)

Le soutien à l'interdisciplinarité est censé concerner, d'une façon ou une autre, 20% des postes (CID, ou postes concernant plusieurs instituts)(c'est l'annonce de la direction, sans que le CS ait pu en vérifier la validité). Aide spéciale à l'INSMI (17 postes pour 14 départs) l'INSII (17 pour 9 départs) et l'INEE (20 pour 15). Effort pour les SHS avec remplacements de 90% des départs à la retraite (87 postes contre 76 en 2011), après plusieurs années de réduction des effectifs.

Question de L. Eymard sur l'impact de la RGPP⁵ sur l'emploi ITA. Réponse ; le rapport de l'IGAENR⁶ sur l'application de la RGPP au CNRS (sur chiffres de fin 2009) est attendu pour le 20 octobre. Il sera rendu public. XI compte bien le discuter sur la base de ses propres chiffres, plus complets et plus récents. Une rencontre avec les organisations syndicales sur ce sujet est prévue le 28 octobre. Le CS pourra reprendre cette question lors de la session de Novembre

Question sur le fait que, les recrutements se faisant de plus en plus tard, il serait légitime de tenir compte de cet âge pour accélérer les carrières. Réponse : carrières accélérées et nombre de recrutements contribuent tous deux à l'enveloppe globale et limitée consacrée à l'emploi.

Question sur les CDI sur ressources propres du CNRS. Réponse : on attend la loi sur la CDIsation⁷, qui devrait bientôt être discutée par le Parlement. En attendant, le CNRS est le seul à avoir accepté de prolonger des CDD (au-delà de 6 ans ?), en attendant la loi⁸. Ne pas oublier que cette enveloppe aussi sera imputée à l'enveloppe globale et limitée consacrée à l'emploi, et contrainte par le plafond d'emploi défini plus haut, qui inclue contractuels et fonctionnaires.

X. Inglebert souligne très justement que le devoir d'un employeur qui emploie des CDD, c'est aussi d'assumer ses responsabilités sur l'après-CDD, en aidant à l'embauche de ces CDD par d'autres employeurs, après un CDD au CNRS. Il y a des délégations régionales qui font cela très bien. Remarque des rédacteurs de ce CR : bien des chefs d'équipe ou directeurs de laboratoires feraient bien d'avoir aussi cette préoccupation.

Question sur la masse salariale : une personne qui part à la retraite est payée plus cher qu'un nouveau recruté. Où passe la différence ? Réponse, en réalité, d'autres exigences budgétaires font que, à effectifs constants, la masse salariale augmente chaque année.

⁵ La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) est un programme touchant l'ensemble des politiques publiques et l'ensemble des ministères, lancé en juin 2007. Elle vise à améliorer le fonctionnement des administrations, en pratique à faire des économies en regroupant des services.

⁶ IGAENR = Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

⁷ CDIsation= néologisme signifiant transformation de CDD en CDI. Cette loi devrait empêcher qu'une fonction permanente soit assurée par une même personne qui enchaînerait des CDD pendant plus de 6 ans.

⁸ Cette mesure « conservatoire » ne peut toutefois légalement concerner que les CDD sur subvention d'état, selon Xavier Inglebert, et pas les CDD sur ressources propres (majoritaires), puisque les ressources impliquées ne sont dans ce cas pas permanentes. Pour l'instant, on ne connaît pas complètement le périmètre d'éligibilité de la CDIsation qui sera défini dans la loi mais il concernera lui sans ambiguïté des personnels sur ressources propres.

Jean-Noel Verpeaux (responsable de la coordination avec les partenaires du CNRS sur le territoire). Exposé sur l'évaluation du CNRS par l'AERES.

Le rapport d'autoévaluation du CNRS a été remis à l'AERES fin septembre 2011 (Ph Tchamitchian). Le groupe de travail qui a travaillé dessus était présidé par Hélène Naftalski (directrice de cabinet de A. Fuchs). Une fois de plus, sur cette question importante, aucun avis n'a été demandé au CS, traité comme une chambre d'enregistrement.

Une liste partielle d'experts a été transmise par l'AERES le 7 octobre. Le comité d'évaluation travaillera du 5 au 8 décembre 2011. Ce comité sera présidé par Philippe Busquin, ancien commissaire européen chargé de la recherche, ancien ministre (Belgique).

Après la présentation de J-N Verpeaux, remarque de Bruno Chaudret : une des originalités du CNRS, l'existence du Comité National, aurait mérité, notamment pour les experts étrangers, une meilleure présentation générale. Idem, à un moindre degré pour les UMR. E. Bustarret revient sur le même point. Il rappelle par ailleurs l'importance du rôle de labellisation qu'a eu (et qu'a encore) le CNRS.

Extrait du rapport indiquant que, pour l'organisation et le fonctionnement de la recherche, le CNRS accorde désormais plus d'importance aux IDEX qu'aux UMR :

(...) Le CNRS s'engage pleinement dans la réforme du paysage national de la recherche et de l'enseignement supérieur et dans la construction de l'Europe de la recherche.

La mise en place effective de cette politique de site implique un changement de niveau des relations partenariales entre le CNRS et les établissements universitaires : passage du co-pilotage d'unités de recherche à la co-construction de (puis à l'entrée dans) les futures grandes universités de recherche, notamment via les programmes « Investissement d'avenir » (...)

Annexe 1 : recommandations

1) Recommandation sur l'attribution de l'éméritat

Pour l'attribution de l'éméritat, le Conseil scientifique est attaché à ce que soit pris en compte en priorité l'intérêt du laboratoire. Il rappelle que les trois critères principaux pour cette attribution sont l'activité scientifique, la transmission des connaissances, ainsi que le rôle dans l'animation de la communauté scientifique.

Vote du Conseil : 20 votants (20 favorables)

2) Recommandation sur les UMR

L'UMR, UPR ou autre organisation de ce type se caractérise par un ensemble d'équipes (d'un ou plus d'un organisme ou établissement d'enseignement supérieur) partageant un projet scientifique commun (et éventuellement une activité de services à la recherche) pour une durée de plusieurs années (durée d'un contrat) avec une gouvernance organisée et un partage de moyens et personnels. **Cette structure fondée sur la collaboration, et laissant la liberté aux chercheurs de développer des idées originales doit rester la structure de base de la recherche française.** Elle est spécifique à notre système, même si des départements d'universités jouent ce rôle dans d'autres pays. Nous l'appelons le « **laboratoire** » dans la suite.

Le laboratoire ne doit pas être considéré comme une structure pérenne, mais faire l'objet d'une auto-évaluation et d'une évaluation contractuelle. Le principe de l'évaluation par des comités de visite indépendants et représentatifs des différents métiers de la recherche est utile et peut fournir des recommandations pertinentes au laboratoire. Mais la notation actuelle des équipes par l'AERES, et l'interclassement des unités par vagues conduit à des effets pervers : stigmatisation des unités classées « B », surenchères et lobbies pour le classement « A+ » selon les disciplines, utilisation excessive de ces notes (par les universités, les appels à projets « initiative d'excellence »...).

Recommandations:

- supprimer la note unique et la remplacer par plusieurs évaluations (gouvernance, projet, production,...), afin de mettre en évidence les éléments d'excellence aussi bien que ceux à améliorer ;
- envisager une ré-évaluation intermédiaire en cas de mauvaise évaluation (par exemple à la demande du laboratoire, ou en cas d'évolution du périmètre du laboratoire), après prise en compte des recommandations de l'évaluation initiale ;
- maintenir, voire renforcer (si le laboratoire relève de plusieurs sections) la présence de représentants du CoCNRS dans les comités pour assurer la cohérence des évaluations des chercheurs et des laboratoires.

Le contrat d'objectifs et de moyens, formalisant le soutien de l'ensemble des tutelles de l'UMR, est indispensable pour permettre de mener la politique scientifique du laboratoire. Il doit permettre un équilibre entre ressources « de base » et contrats de ressources propres. Pour ce qui concerne les personnels, ce contrat doit permettre d'assurer les fonctions de support et soutien au laboratoire dans la durée, en maintenant une large majorité de personnel statutaire, en réservant les emplois contractuels à des missions temporaires. Les contrats ANR ou européens (ou autres contrats) doivent contribuer au projet du laboratoire (préciput), puisqu'ils en

utilisent les moyens. Ce contrat doit lier le laboratoire, donc aussi ses personnels, aux tutelles, autour du projet scientifique et du directeur de laboratoire.

Recommandations :

- donner une lettre de mission au directeur, de la part des différentes tutelles, précisant ses responsabilités vis-à-vis des personnels, des instances statutaires (conseil de laboratoire ou autre) et des projets scientifiques, et son mandat de direction (projet et politique pour la durée du contrat) ;
- obtenir que tout contrat engageant un personnel du laboratoire et devant y être géré soit signé par le directeur, et que le laboratoire bénéficie du préciput du contrat ;
- pour l'évaluation du directeur, assurer une co-évaluation équilibrée entre recherche et management, prévoir un véritable directeur administratif dans l'équipe de direction pour les gros laboratoires.

Vote du Conseil : 20 votants (20 favorables)

3) Recommandation sur les représentants des instances d'évaluation au Conseil de l'AERES

Le Conseil scientifique fait sienne la motion adoptée par la Conférence des présidents (CPCN) : la Conférence des présidents (CPCN) des sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) a constaté la publication au Journal officiel du décret daté du 12 mai 2011 portant nomination des nouveaux membres du conseil de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Elle regrette profondément qu'aucune des trois personnes proposées par l'ensemble des instances du Comité national n'ait été retenue par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et souligne que le CoNRS ne se trouve de ce fait plus représenté au sein du conseil de l'agence. La CPCN constate également le point qui suit. Quatre membres du conseil auraient dû être nommés « au titre des chercheurs, ingénieurs ou enseignant-chercheurs proposés par les instances d'évaluation compétentes en matière d'enseignement supérieur et de recherche » en application du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006 « relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ». Il s'est avéré jusqu'à présent impossible d'avoir du MESR communication des informations sur les instances qui ont proposé les personnes retenues et donc de vérifier que leur nomination n'est pas entachée d'irrégularité, ce qui compromettrait la validité des décisions du conseil de l'AERES. La CPCN demande en conséquence que soient rendus publics les documents justifiant les nominations effectuées. Elle demande également que la composition du conseil de l'AERES soit révisée de façon à respecter les textes réglementaires et à assurer une représentation des instances d'évaluation, et en particulier du CoNRS, conforme à l'esprit de ces textes.

Vote du Conseil : 20 votants (19 favorables, 1 abstention)

4) Recommandation sur les recrutements afférents à l'interdisciplinarité

La direction du CNRS met l'accent, pour la prochaine campagne de recrutement de chercheurs, sur l'importance de l'interdisciplinarité. Le CS estime que le CNRS dispose de bons outils pour cela ; l'usage d'autres outils devrait être évité. Cette recommandation se situe dans le cadre des discussions sur le périmétrage des sections et commissions interdisciplinaires du CNRS de 2011.

1) L'accompagnement de l'interdisciplinarité doit continuer à passer par la création de postes dans les CID (Commissions Interdisciplinaires), et par l'attention portée, au sein des sections, à l'interdisciplinarité dont ils sont proches (*bottom-up*), en se faisant assister d'experts externes. Elle ne doit pas passer par le fléchage (*top down*), une méthode qui doit être abandonnée.

2) La transformation de CID en sections ne doit se faire que lorsque la communauté scientifique correspondante atteint une taille suffisante, en particulier quand elle s'est structurée en laboratoires, mais ce changement ne doit pas se faire trop vite. Les CID remplissent une fonction utile pendant la période d'émergence de cette communauté. Leur durée de vie ne doit pas être fixée à l'avance. Une alternative à une transformation en sections est un rattachement de la communauté scientifique correspondante à différentes sections.

3) L'existence d'Instituts strictement cloisonnés poserait un sérieux problème lors de la transformation de CID en sections (par ex pour le rattachement d'une éventuelle nouvelle section « modélisation et bioinformatique », création qui serait aujourd'hui prématurée). Une ouverture des frontières entre Instituts doit être organisée, avec de véritables sections d'interface rattachées à parts égales à plusieurs Instituts.

4) Dans un champ interdisciplinaire (comme la bioinformatique), il est nécessaire de prendre en compte deux besoins : le développement de nouveaux concepts et outils, et leur mise en œuvre dans les laboratoires, ce qui exige la création de postes de chercheurs et d'ingénieurs (avec un suivi ad hoc).

5) Le problème du suivi des chercheurs recrutés en CID et affectés à une section du Comité National peut se faire par un double rapport sur l'activité du chercheur par la CID et par la section de rattachement.

Vote du Conseil : 18 votants (17 favorables, 1 abstention)

5) Recommandation sur le fonctionnement du CS

Le CS regrette vivement de n'être informé qu'a posteriori des textes produits par le CNRS et des grandes directions de sa politique. Il rappelle à la direction du CNRS sa volonté d'exercer pleinement sa mission de conseil constructif dans le domaine scientifique et de participer à la vie de l'organisme.

Il met en garde la direction sur le désintérêt qui pourrait s'emparer des membres du CS qui font un gros effort pour être présents, notamment nos collègues étrangers, si le rôle du CS se limitait à celui d'une chambre d'enregistrement.

Vote du Conseil : 19 votants (19 favorables)

Annexe 2

Découpage sections CNRS 2012-2016.

N° 2012 2016	Intitulés Mandat 2012 - 2016	Institut principal	Institut(s) secondaire(s)
1	Interactions, particules, noyaux du laboratoire au cosmos	IN2P3	
2	Théories physiques : méthodes, modèles et applications	INP	
3	Matière condensée : structures et propriétés électroniques	INP	
4	Atomes et molécules - Optique et lasers - Plasmas chauds	INP	
5	Matière condensée : organisation et dynamique	INP	
6	Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentation, exploitations	INS2I	
7	Sciences de l'information : traitements, commandes, robots, images, contenus, interactions, signaux et langues	INS2I	INSIS
8	Micro- et nanotechnologies, Micro- et nanosystèmes, Photonique, Electronique, Electromagnétisme, Energie électrique	INSIS	
9	Ingénierie des matériaux et des structures - Mécanique des solides -Biomécanique - Acoustique	INSIS	
10	Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation	INSIS	
11	Systèmes et matériaux supra et macromoléculaires : élaboration, propriétés, fonctions	INC	INP
12	Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés	INC	
13	Chimie Physique, Théorique et Analytique	INC	
14	Chimie de coordination, catalyse, interfaces et procédés	INC	
15	Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés	INC	
16	Chimie du vivant et pour le vivant : conception et propriétés de molécules d'intérêt biologique	INC	INSB
17	Système solaire et univers lointain	INSU	
18	Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles	INSU	
19	Système Terre : enveloppes superficielles	INSU	
20	Biologie Moléculaire et Structurale, Biochimie	INSB	INC
21	Organisation, Expression, Evolution des génomes. Bioinformatique et Biologie des systèmes	INSB	
22	Biologie Cellulaire, Développement, Evolution-Développement, Reproduction	INSB	
23	Biologie végétale intégrative	INSB	INEE
24	Physiologie, vieillissement, Tumorigenèse	INSB	
25	Neurobiologie Moléculaire et Cellulaire, Neurophysiologie	INSB	

26	Cerveau, Cognition et Comportement	INSB	INSHS
27	Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation	INSB	
28	Pharmacologie, Bio-ingénierie, Imagerie, Biotechnologie	INSB	INSIS
29	Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés	INEE	INSB
30	Surface continentale et interfaces	INEE - INSU	
31	Hommes et milieux : évolution, interactions	INEE	INSHS
32	Mondes anciens et médiévaux	INSHS	
33	Mondes modernes et contemporains	INSHS	
34	Sciences du Langage	INSHS	
35	Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art	INSHS	
36	Sociologie et sciences du droit	INSHS	
37	Économie et gestion	INSHS	
38	Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines	INSHS	
39	Espaces, territoires et sociétés	INSHS	INEE
40	Politique, pouvoir, organisation	INSHS	
41	Mathématiques et interactions des mathématiques	INSMI	

Propositions nouvelles CID :

CID	Intitulés Mandat 2012 - 2016	Direction	Institut(s)
50	Gestion de la recherche	DGDR	
51	Modélisation et analyse des données et des systèmes biologiques : approches informatiques, mathématiques et physiques	DGDS	INSB, INEE, INS2I, INSMI, INP, INC
52	Environnements sociétés : du fondamental à l'opérationnel	DGDS	INEE, INSHS, INSU, INC
53	Méthodes, pratiques et communication des sciences et des techniques	DGDS	INSHS + les 9 autres instituts
54	Interfaces des sciences du vivant avec les sciences de la matière et l'ingénierie	DGDS	INP, INC, INSB, INEE, INSIS, IN2P3